

## 5. Comment exercer vos droits ?

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD :

- Par courrier à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai, rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai ;
- Par email à la Déléguée à la protection des données : [dpo@tournai.be](mailto:dpo@tournai.be) ;
- Via notre [portail des démarches en ligne](#) (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

**Attention** : Veuillez indiquer votre identité complète ainsi que vos coordonnées (+ email si vous souhaitez être contacté par ce biais) afin que nous puissions vérifier la régularité de votre demande.

Une réponse vous sera fournie dans les 30 jours de l'envoi d'un accusé de réception.